

*Initiatives ministérielles*

D'abord, la classification de leurs emplois devait être modifiée pour devenir comparable à celle des employés de services généraux. Ensuite, le gouvernement était censé rajuster le paiement de 28 millions de dollars en fonction de la situation. C'est de là que viennent les 10 millions de dollars dont le ministre a parlé.

Maintenant, ce dernier a bel et bien dit que le processus de versement de ces 10 millions de dollars avait été amorcé. Nous sommes en décembre, et c'est en août que le ministre m'a écrit pour m'annoncer la mise en train de ce processus. D'après les propos entendus aujourd'hui, il semble que le versement ne soit pas encore chose faite.

Par ailleurs, il avait été convenu que ces emplois seraient reclassifiés de manière qu'à compter de 1987, leurs titulaires touchent le même salaire et soient traités de la même façon que les autres travailleurs exerçant le même genre de fonctions. Le gouvernement fait le fin renard. Il n'aime pas changer les classifications ni les échelles de traitement. Alors il dit: «Nous allons plutôt vous donner un paiement de rattrapage.» Cela va totalement à l'encontre du concept de la parité salariale pour des fonctions équivalentes.

Le gouvernement dit: «Nous ne sommes pas disposés à vous donner le traitement que vous méritez et à changer votre classification en conséquence. Nous sommes cependant disposés à vous accorder un paiement de rattrapage qui vous amènera à ce que votre traitement devrait être en réalité. Vous continuerez de recevoir ce paiement de rattrapage, mais vous n'aurez jamais la classification et l'échelle de traitement auxquelles vous avez droit.»

Si les travailleurs des services hospitaliers ne semblent pas très conciliants, je demanderais à la Chambre de se rappeler que, depuis qu'ils ont entrepris ces démarches après avoir remarqué cette inégalité, beaucoup d'entre eux ont vu leurs enfants passer de l'âge préscolaire à l'adolescence sans avoir un revenu suffisant pour leur donner beaucoup des choses que nos enfants et nos petits-enfants trouvent tout à fait normales. Cela veut simplement dire que leurs enfants ont dû se passer de toutes ces choses parce que cette question de parité salariale n'a pas encore été réglée.

Encore une fois, ce n'est pas une affaire sans importance. Le traitement de ces travailleurs est de 10 à 40 p. 100 inférieur à celui d'autres personnes qui font exactement le même travail. Un travailleur, qui monte dans une échelle pour nettoyer les plafonds ou les murs au foyer Rideau pour les anciens combattants sur le chemin Smyth, peut gagner jusqu'à 40 p. 100 de moins qu'un

travailleur qui fait exactement la même chose au 240 de la rue Sparks. Personne ne peut dire que cela est juste.

Aux salaires que gagnent ces travailleurs, le rajustement moyen devrait s'établir à 3 000 \$ par année. Par rapport à nos traitements et par rapport certes au traitement des ministres, cela pourrait représenter un peu plus de revenu net, un peu de congés supplémentaires. Mais pour ces travailleurs, c'est de l'argent nécessaire pour payer les dépenses essentielles de la vie.

Je ne puis m'empêcher de penser qu'on se livre délibérément à de la manipulation en l'occurrence. Le ministre a déclaré, en réponse à une question il y a quelques jours, qu'il ne s'agit pas réellement d'un groupe à prédominance féminine. C'est vrai. Les proportions changent et sont en train de s'égaliser. Je ne peux que me demander si l'on n'essaie pas en l'occurrence d'attendre que cela se fasse, et s'il n'y a pas manipulation délibérée pour transformer ce groupe en un groupe composé à part égale d'hommes et de femmes, de sorte que l'on ne puisse plus parler d'une question d'équité salariale.

Le fait est que la Commission des droits de la personne a jugé qu'il s'agissait d'une question d'équité salariale. Elle a réaffirmé cette décision, et pourtant le gouvernement actuel se représentait devant le Tribunal des droits de la personne aussi récemment que le 8 novembre pour soutenir que le tribunal n'avait pas compétence en la matière. C'est absurde.

Je tiens à dire en terminant que ces travailleurs ont, dans tous les cas, agi de façon responsable tout au long de la grève. Les travailleurs des équipages de navires ont, dans tous les cas, assuré les services de secours d'urgence, chaque fois que le besoin s'en faisait sentir. Pas une seule fois ils n'ont pas réussi à respecter le délai normal d'intervention, en abandonnant leur piquet de grève et en sortant en mer pour sauver des vies ou prévenir un désastre quand cela était nécessaire. Ils ont mis une fois plus de trois minutes. Je m'excuse, ils ont répondu une fois en 33 minutes au lieu de 30, à cause de fortes vagues qui étaient si hautes qu'ils ont dû se résoudre à rentrer au port.

Les travailleurs des services hospitaliers ont offert de continuer à assurer les services essentiels dans les foyers pour anciens combattants et dans les hôpitaux de la Défense nationale, mais le gouvernement n'a pas été capable d'en arriver à une entente avec eux, faute de motivation, je suppose. Il croyait pouvoir assurer ces services en recourant aux militaires et aux bénévoles. Ça ne marche pas, madame la Présidente.

Je voudrais parler brièvement des techniques qui sont utilisées pour briser les grèves et des tentatives pour contourner la loi, qui retardent les négociations. Le gouvernement a aussi tenté de désigner comme essentiels tous les membres de ces groupes pour qu'ils ne